



1 mois ou 3 mois de preavis?????

Par **mathla**class, le **19/11/2009** à **19:59**

Bonjour,

voici mon probleme:

Je suis actuellement locataire d'un appartement deux pieces, le bail de location a ètè fait entre particulier, sur la première page de mon bail ma propriétaire a soi disant fait l'erreur de COCHER "location meublè" et ECRIS DE SA MAIN "1 an renouvelable" donc jusque je bénéficie d' UN MOIS DE PREAVIS (comme je le souhaite)hors en page de conditions generales il est ecrit 3 MOIS DE PREAVIS, il semblerais que les condition generales n'appartiennent pas au bon bail !

Mon prèavis à ètè envoyer à ma proprietaire il y a quelques jours(de 1 mois)

hors madame s'y oppose et souhaite que je fasse 3 mois de prèavis.

je voudrais qui de nous deux et en droit et que puis-je faire?

merci beaucoup

cordialement